

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

**PROCÈS-VERBAL de la première séance du comité exécutif  
(2018-2019) tenue à La Prairie.  
Le 28 août 2018 à 19 h.**

**01.00 RECUEILLEMENT**

À 19 h, madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA PREMIÈRE SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 28 AOÛT À 19 HEURES AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M<sup>mes</sup> les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)  
Suzanne Gaudette (5)  
Michelle Morin (3)  
Margot Pagé (9)  
Sophia Plante, représentante du comité de parents  
Valérie Roy, représentante du comité de parents, niveau primaire  
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)  
Stéphane Bessette (1)  
Stéphane Desjardins (8)  
André Dugas (7)  
Cédric Fontaine (6)  
Tommy Gaulin, représentant EHDAA  
Didier Jeanson, représentant du comité de parents, niveau secondaire  
Alain Lemieux (11)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

AINSI QUE :

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale  
MM. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint  
François Jannelle, directeur général adjoint  
Sylvain Petit, directeur général adjoint

ET :

M<sup>mes</sup> Germen Brière, directrice du Service des ressources financières  
Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications  
M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

**03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**C.E.-3749-08-18 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que déposé, à savoir :

- 05. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**
- 06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS**
  - 06.01** Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2018 (documentation jointe)
  - 06.02** Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 26 juin 2018 (documentation jointe)
- 07. SERVICES ÉDUCATIFS**
- 08. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 09. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**
  - 09.01** Liste des comptes – Validation (documentation jointe)
- 10. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**
- 11. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**
- 12. SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE**
- 13. SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**
- 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS**

**C.E.-3750-08-18 06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2018**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171,

172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2018.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2018 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-3751-08-18

**06.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 26 JUIN 2018**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 26 juin 2018.

Que le procès-verbal de la séance ajournée du 26 juin 2018 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**09.01 LISTE DES COMPTES – Validation**

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, confirme ne pas avoir reçu de questions relativement aux

comptes payés pour la période commençant le 20 mai 2018 et se terminant le 28 juillet 2018.

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**C.E.-3752-08-18**

**15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 03.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire, que la présente séance ordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Présidence de la séance

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

1322  
s:\510\sg\1000\_administration\_generale\1320\_cex\1321\_pv\1-2018-2019\1. 28 août 2018 - 1322.doc